

**Concerne la Branche de la Production & Transformation des Papiers - Cartons (P.C.) de la nouvelle Convention Collective Nationale (C.C.N.) du 29 janvier 2021 portant le n° d'idcc « 3238 »**

**Résumé de la réunion CPPNI de négociation nationale du 19 octobre à Paris portant sur le projet de création de 3 nouveaux droits conventionnels :**

- **Mise en place d'une prime de panier de jour**
- **Mise en place d'un repos compensateur au travail de nuit**
- **Participation employeur augmentée à la cotisation frais de santé**

Suite au blocage du dialogue social dans la Branche depuis début juillet, avec un différend sur la grille de classification nationale des salaires minima conventionnels, du fait de la nouvelle hausse du SMIC en mai 2023, nos relations avec le syndicat patronal du Papier Carton : l'UNIDIS se sont fortement tendues. Cependant dans l'intervalle nous avons - en intersyndicale de Branche - demandé à être reçu par le Président de l'UNIDIS et sa Déléguée Générale et ce, pour tenter de sortir de cette impasse et trouver des nouvelles voies d'entente, pour enfin proposer des améliorations conventionnelles notable, dont certaines datent de plus de 10 ans ! Et donc à deux reprises, en septembre et octobre, nous avons été reçus par l'UNIDIS avec les 4 chefs de file des 4 organisations syndicales représentatives dans la Branche.

Puis nous avons été reçus (les responsables des 4 organisations syndicales représentatives de la Branche) par l'UNIDIS nous a proposé une sortie de crise avec dans un 1<sup>er</sup> temps des avancées rapides dès fin octobre / début novembre sur :

- *L'augmentation de la quote-part salariée sur le régime frais de santé (mutuelle obligatoire) ;*
- *La création d'un repos compensateur de nuit ;*
- *La création d'une prime de panier de jour (pour tous les salariés postés y compris les 2x8).*
- *La NAO 2024 de Branche sur les salaires et primes des minima conventionnels aura lieu tout début janvier.*

Puis à partir de début de 2024 nous avons obtenu la négociation de plusieurs nouveaux projets d'accords de Branche :

- *Décalage à mi-2024 des négociations sur la modernisation des garanties de Prévoyance conventionnelle (assurance décès, invalidité, et incapacité de travail en maladie) ;*
- *Reprise des négociations dès le 25 oct sur le projet d'accord formation professionnelle interbranche avec le Cartonnage et les Articles de Papeterie ;*
- *Négociation d'un nouvel accord sur la grille de classification conventionnelle, pour revoir les écarts et son écrasement (avec aussi le lancement dès novembre d'une étude / enquête dans les entreprises, sur la réalité des classifications) ;*
- *Lancement d'une négociation d'un accord égalité F-H ;*
- *Dans le cadre de la réforme des retraites (et les nouvelles obligations des branches) lancement d'une négociation sur les risques ergonomiques ;*

Comme prévu au planning des négociations nationales de la Branche, nous nous sommes réunis ce jeudi 19 octobre sur Paris, en réunion nationale de notre CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation).

La délégation FO était constituée par Roger Claisse, Nicolas Cauchy, Jérôme Pédiac, Laurent Lelausque, David Peltier et Albéric Deplanque pour la Fédération. Nous y avons fait part, pour FO, de toutes nos demandes préparées la veille le 18 octobre à notre Fédération sur Paris, lors de notre réunion préparatoire de tous les Délégués Syndicaux FO de cette Branche.

Les 3 autres Organisations syndicales de salariés représentatives (OSSR) dans la Branche : la Filpac-Cgt (rappel la Cgt pèse 50,64% de représentativité), la FCE-Cfdt (22,61%) et la CGE-CGC (8,59%) ont proposé elles aussi à peu près les mêmes demandes que FO, et/ou besoin d'éclairages – compréhensions de ce que l'UNIDIS nous propose.

Cette réunion de Branche a duré 2h30 avec de nombreux échanges, hélas parfois très houleux avec un comportement délétère d'une des organisations syndicales, qui n'avait pas préparé grand-chose mise à part de constamment hurler et torpiller ces 3 projets d'améliorations de notre Convention Collective ! Pour rappel leur responsable fédéral n'est pas de la Branche du Papier Carton... Tout ceci pour dire que oui, même si c'est insuffisant « pour l'instant » au début d'une négociation portant la création de 3 droits nouveaux, ces droits seront - si un accord est trouvé - des nouveaux minima conventionnels, c'est-à-dire améliorables au niveau des entreprises, par exemple lors de vos prochaines NAO de fin ou début d'année.

Nous avons fixé une nouvelle réunion de la CPPNI de la Branche le 13 décembre prochain, et donc il y aura une nouvelle réunion préparatoire FO la veille, le 12 décembre, à notre Fédération. Nous attendons maintenant des contre-propositions de l'UNIDIS sur nos nombreuses questions et/ou demandes d'améliorations des projets de textes des 3 nouveaux accords de Branche proposés.